



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 novembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 14 novembre 2024

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	31
Votants :	35
Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Daniel BARIL, Bertrand CAGNIART, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Bernard DURAND, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Bernadette MERLIN, Nicole DUBREUIL RAVIDAT, Dominique DURAND, Sébastien LUNEAU, Sylviane GRANDCHAMP, Betty CHABANE, Jean-Luc BLANCHARD.

Suppléant : Josiane LEVISKY représenté par Jean-Pierre COLIN Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Patrick DELAUGEAS représenté par Patrick BONIN.

Excusés : Mattia TRENTEMONT donne pouvoir à Betty CHABANE, Didier CLERJOUX, Jacques MIGNOT, Daniel BOUTOT, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Laurent PELLERIN donne pouvoir à Lionel ARMAGHANIAN, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Jean-Michel LAGORSE, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE BOYER, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA CHEVALIER.

SECRÉTAIRE : Mme Nicole DUBREUIL RAVIDAT

OBJET : Modification de la délibération n°2024/050b/8.7 « Aménagement d'un itinéraire cyclable intercommunal dans le cadre des tracés des véloroutes « Flow Vélo » et « Vézère à Vélo » : Tronçon Condat – Terrasson – Coly »

Considérant que la CCTHPN, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, a finalisé l'élaboration de son Schéma Directeur Cyclable,

Considérant que la CCTHPN souhaite aménager un itinéraire cyclable en lien avec les tracés des véloroutes « Flow Vélo V92 » et « Vézère à Vélo V738 » qui traversent le territoire intercommunal,

AR Prefecture

024-200041150-20241125-DE2024_103-DE
Reçu le 26/11/2024

Considérant qu'afin de garantir la sécurisation de cet itinéraire, des aménagements sont nécessaires sur le linéaire et notamment au niveau des jonctions aux limites des périmètres intercommunaux,

Considérant que la CCTHPN ambitionne de pouvoir rendre praticable un linéaire qui permettrait de participer à la jonction avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme, grâce à deux tranches de travaux.

Considérant que les travaux consistent à aménager, à cheval sur les Communes de Condat-sur-Vézère et de Terrasson-Lavilledieu, et conformément au plan annexé à la présente délibération :

- Les passages difficiles sur le chemin dit « des fours à chaux » (tranche 2), qui constitue la jonction entre les communes de Terrasson-Lavilledieu et de Coly-Saint-Amand,
- Un chemin rural « forestier » existant ainsi qu'une partie de l'Allée Jean Mallet pour faciliter le passage de tout type de vélo et de tout type de public (vélos-sacoques, vélos-cargos, familles avec enfants à vélos, etc.) (tranche 1),
- Le chemin rural existant dit « de la Grézelle » sur la Commune de Condat-sur-Vézère (tranche 3).

Considérant le plan de financement prévisionnel estimatif modifié de ce tronçon ci-dessous :

Postes de dépenses	Dépenses HT	Libellé de la subvention	Recettes	Pourcentage de subvention
Travaux d'aménagement 2024 Flow Vélo Tranches 1 et 2	63 752,50 €	Etat – DETR 2024	25 501,00 €	30 %
		Etat – DETR 2025	9 233,86 €	10 %
Travaux d'aménagement 2025 Flow Vélo Tranche 3	23 084,65 €	Fonds Européens FEDER Fiche-action n° 11	34 734,86 €	40 %
		Autofinancement CCTHPN	17 367,43 €	20 %
TOTAL	86 837,15 € HT	TOTAL	86 837,15 €	100%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

AR Prefecture

024-200041150-20241125-DE2024_103-DE
Reçu le 26/11/2024

Vu la délibération n°2021/051/5.7.5 de la CCTHPN relative à la prise de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » en conseil communautaire du 31 mars 2021,

Vu la délibération n°2024/049/8.7 de la CCTHPN, portant validation du Plan De Mobilité Simplifié et Schéma Directeur Cyclable de la CCTHPN, en conseil communautaire du 03 juin 2024,

Vu la délibération n°2024/048/5.7 de la CCTHPN, portant extension de l'intérêt communautaire de la compétence « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire », en Conseil communautaire du 03 juin 2024,

Vu la délibération n°2024/050b/8.7 de la CCTHPN, portant Aménagement d'un itinéraire cyclable intercommunal dans le cadre des tracés des véloroutes « Flow Vélo » et « Vézère à Vélo » : Tronçon Condat – Terrasson – Coly, en Conseil communautaire du 03 juin 2024,

Vu le plan d'implantation du projet d'aménagement cité en objet, annexé à la présente délibération,

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président Daniel BARIL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, :

VALIDE le plan d'implantation du projet d'aménagement cité en objet, annexé à la présente délibération,

APPROUVE le plan prévisionnel de financement modifié proposé ci-dessus,

AUTORISE le Président à solliciter les financements, comme indiqué dans le plan prévisionnel de financement modifié ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre dudit projet d'aménagement cité en objet, ainsi que tous documents nécessaires pour mener à bien les demandes de financements.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 25/11/2024

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut-Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20241125-DE2024_103-DE
Reçu le 26/11/2024

